

Website FAQ

Présentation

Qu'est-ce que jaris ?

jaris propose aux petites entreprises des prêts pour fonds de roulement rapides, remboursés à l'aide d'un pourcentage des ventes quotidiennes réalisées avec les cartes de paiement admissibles (dont le traitement est confié à nos partenaires fournisseurs de services de paiement). jaris offre des prêts à commissions fixes, sans intérêts périodiques, sans factures mensuelles, sans frais de retard ou pénalités de pré-paiement. Une fois que vous avez accepté les conditions du prêt, les fonds sont déposés sur votre compte dès le jour ouvrable suivant, afin que vous puissiez investir immédiatement au sein de votre entreprise (pour renforcer vos stocks, acheter des équipements, embaucher des employés, etc.).

Les prêts jaris sont proposés à certaines entreprises qui confient déjà le traitement des paiements à l'un de nos partenaires. jaris examine votre historique de ventes pour voir si votre entreprise est admissible. Les entreprises admissibles reçoivent une offre de prêt personnalisée de la part de jaris.

Comment fonctionnent les prêts jaris ?

jaris est un prêt accordé aux petites entreprises, proposé avec des commissions sur prêt fixes. Vous remboursez le prêt et les commissions sur prêt au moyen d'un pourcentage des ventes réalisées avec les cartes admissibles. Il n'y a pas d'intérêts périodiques, de factures mensuelles, de frais de retard, de frais de remboursement anticipé, de pénalités ou d'autres frais.

Le processus est très simple :

1. Vous recevez une invitation de la part de l'un de nos partenaires fournisseurs de services de paiement
2. Vous sélectionnez le montant de votre prêt via l'une des offres personnalisées
3. Vous signez les documents électroniques qui lancent l'exécution du prêt
4. Vous recevez les fonds sur votre compte le jour ouvrable suivant.
5. Vous remboursez de façon automatique, à compter du jour où vous recevez les fonds, par application d'un pourcentage des ventes réalisées avec les cartes admissibles, jusqu'à ce que votre solde soit intégralement payé. Vous pouvez également effectuer des paiements manuels (ou même rembourser le prêt en intégralité, sans frais de remboursement anticipé).

Quelles sont les cartes admissibles ?

jaris prend en compte toutes les transactions réalisées avec les cartes internationales telles que Visa, Mastercard, et Maestro, considérées comme des cartes éligibles.

Ma cote de solvabilité sera-t-elle affectée si j'utilise jaris ?

Non. jaris détermine votre admissibilité en fonction des antécédents de ventes réalisées par votre entreprise, et non sur la base de votre cote de solvabilité professionnelle ou personnelle. La demande ou l'utilisation de ce prêt n'aura aucune incidence sur la cote de solvabilité de l'un ou l'autre.

La demande d'un prêt jaris doit-elle s'assortir d'une garantie ?

Nous n'exigeons pas de garantie en ce qui concerne les prêts commerciaux, et nous n'exigeons jamais de garantie personnelle. Toutefois, dans le cadre du contrat de prêt, l'emprunteur ne peut pas vendre ou mettre en gage des créances futures.

Est-ce que je dois remplir un dossier de demande ?

Non. jaris n'impose pas la demande de prêt.

Est-ce que je dois changer quelque chose à la façon dont je perçois le montant de mes ventes ?

Non. Vous n'avez rien à changer. Avec jaris, les remboursements s'effectuent automatiquement en pourcentage des ventes quotidiennes réalisées avec les cartes admissibles traitées par Worldline.

Est-ce que mon offre va arriver à expiration ?

Votre offre de prêt jaris est valable pour une durée limitée. Elle comporte une date et une heure d'expiration spécifiques, et restera disponible sur le site de jaris jusqu'à cette date. Une fois votre offre arrivée à expiration, vous devrez contacter le service clientèle.

Quand vais-je recevoir les fonds ?

Dès l'offre validée, les fonds seront déposés sur le compte dès le jour ouvrable suivant.

Comment est-ce que je peux utiliser mon prêt ?

Les prêts jaris sont accordés à des fins de fonds de roulement uniquement. Nos clients utilisent leurs prêts pour renforcer leur stock ou acheter des équipements, pour embaucher du personnel, pour ouvrir de nouveaux locaux ou pour répondre à des besoins temporaires de trésorerie.

Comment signer mon prêt ?

Une fois que vous avez sélectionné votre offre de prêt sur le portail jaris, vous serez dirigé vers un processus de signature de prêt par voie électronique. Remarque : avant de signer, vous pouvez consulter des exemples de documents sur le portail.

Est-ce que je peux modifier le montant de mon prêt après le dépôt des fonds ?

Une fois que vous avez sélectionné une offre et signé les documents de prêt, il n'est plus possible de modifier le montant du prêt.

Est-ce que je peux annuler mon prêt ?

Si vous souhaitez annuler votre prêt avant qu'il n'ait été provisionné, vous pouvez le faire sur le portail jaris. Il est à noter que si vous annulez votre prêt, vous ne disposez d'aucune garantie relative à une offre ultérieure.

Que faire si mon fournisseur de services de paiement ne fait pas partie des partenaires de jaris ?

Pour être admissible à un prêt aux petites entreprises de jaris, vous devez être client de l'un de nos partenaires fournisseurs de services de paiement. Veuillez nous contacter pour obtenir la liste de nos partenaires, à l'adresse info@jaris.io.

Commissions

Quelles sont les commissions à régler à jaris ?

Contrairement aux prêts traditionnels, jaris prélève des commissions sur prêt fixes ; vous en prenez connaissance avant de signer. Pas d'intérêts périodiques, pas de frais cachés ou de frais de retard.

Quel est mon taux d'intérêt ?

Il n'y a pas de charges d'intérêt. Au lieu de cela, le coût d'emprunt total correspond à une seule commission fixe. Par ailleurs, il n'y a pas de frais de dossier, de frais de paiement anticipé ou de retard.

Quelles seront mes commissions sur prêt ?

Les commissions sur prêt représentent le coût total de l'emprunt, c'est-à-dire les commissions fixes uniques. Ces commissions fixes correspondent à la différence entre le solde de votre prêt et le montant du prêt.

Par exemple :

Montant du prêt - 2 000,00 €

Frais de prêt fixe - 300,00 €

Montant total dû - 2 300,00 €

Comment mes commissions sur prêt sont-elles calculées ?

Les commissions sur prêts prennent comme base l'historique des ventes fourni par votre fournisseur de services de paiement, le montant de votre prêt et le pourcentage de remboursement affiché par votre entreprise.

Remboursement

Comment rembourser mon prêt ?

De la même façon que les frais de traitement de votre carte, les remboursements sont automatiquement prélevés de votre compte, sous forme de pourcentage des ventes (réalisées

avec les cartes admissibles), jusqu'à ce que le montant du prêt et les frais associés soient intégralement payés.

Cela signifie que le remboursement suit le flux de trésorerie de votre entreprise (vous payez plus lorsque l'entreprise est solide et moins si les ventes ralentissent). Le montant total dû (montant du prêt plus coût total de l'emprunt) ne change jamais.

Quelle est la durée de remboursement de mon prêt ?

Votre prêt doit être intégralement remboursé dans un délai de 18 mois.

Quel est le pourcentage de remboursement appliqué ?

Le pourcentage de remboursement correspond à la part des ventes (pour les cartes admissibles) qui sert automatiquement à rembourser votre prêt. Le pourcentage de remboursement a été défini de telle sorte qu'un commerçant puisse rembourser confortablement le prêt dans un délai de 18 mois.

Existe-t-il un paiement minimum ?

Oui, vous devez payer au moins 1/18^e du solde initial de votre prêt sur une base continue de 60 jours, pour pouvoir effectuer des remboursements réguliers. Pour la plupart des commerçants, le volume de ventes régulier couvre le paiement minimum. Puisque vos remboursements automatiques sont déduits des ventes réalisées avec les cartes admissibles (sous forme de pourcentage), le montant que vous remboursez chaque jour varie en fonction des ventes réalisées. Plus vous vendez, plus vous faites progresser vos remboursements. Les jours sans vente, vous n'effectuez aucun paiement.

Que se passe-t-il si j'effectue uniquement le paiement minimum ?

Si vous effectuez le paiement minimum de 1/18^e du solde initial de votre prêt tous les 60 jours, vous ne remboursez que la moitié du total du solde de votre prêt. Vous devrez verser le solde restant à la date d'échéance de votre prêt.

Que se passe-t-il si le montant de mes ventes ne couvrent pas mon paiement minimum ?

Si vos ventes quotidiennes ne peuvent pas couvrir le paiement minimum, vous serez averti par e-mail ; dans ce cas, vous devrez effectuer un paiement minimum sur le portail jaris.

Que se passe-t-il si je réalise des ventes dans plusieurs devises ?

Nous acceptons tous les paiements de prêts effectués en Euros (EUR).

Est-ce que je peux effectuer des versements supplémentaires en déduction du solde de mon prêt, indépendamment de mes ventes ?

Oui. Vous pouvez effectuer des paiements supplémentaires (ou même rembourser le prêt en intégralité, sans frais de remboursement anticipé). Vous pouvez à tout moment effectuer des versements manuels sur le portail jaris. Les paiements automatiques en pourcentage de vos

ventes se poursuivront, même si vous effectuez des paiements supplémentaires sur le site Web de jaris, jusqu'à ce que votre solde soit intégralement remboursé.

Est-ce que je peux rembourser mon prêt par anticipation ?

Oui, vous pouvez effectuer des paiements anticipés à tout moment, sans frais supplémentaires, sur le portail jaris. Il existe deux types de remboursement anticipé : le remboursement anticipé partiel et le remboursement intégral. Un remboursement anticipé partiel ne change pas le coût total du prêt. Un remboursement anticipé intégral, quant à lui, réduira probablement vos frais globaux ; vous pourrez retrouver la valeur du remboursement anticipé intégral sur le portail jaris.

Ai-je intérêt à rembourser mon prêt par anticipation ?

Si vous remboursez votre prêt par anticipation, au cours des 6 premiers mois, vous réaliserez une économie. Veuillez consulter le tableau de bord de votre portail pour connaître le montant actualisé du remboursement anticipé.

Est-ce que je pourrai réaliser des économies, ou vais-je devoir payer des frais de remboursement anticipé si j'effectue des paiements supplémentaires ?

Non. Vos commissions fixes pour prêt sont déterminés au moment de votre demande et ne changent pas en cas de paiements supplémentaires. Nous n'appliquons pas non plus de frais de remboursement anticipé si vous effectuez des paiements supplémentaires ou si vous remboursez le prêt dans sa totalité.

Logistique et calendrier de paiements

Quel est le délai de réception des fonds du prêt ?

Une fois que vous recevez une offre de prêt de la part de jaris et que vous signez les documents de prêt, les fonds sont automatiquement transférés sur votre compte dès le jour ouvrable suivant.

A quel moment le remboursement du prêt débute-t-il ?

Le remboursement du prêt commence à la date de début du remboursement figurant dans votre contrat de prêt ; il a lieu le jour du dépôt des fonds sur le compte bancaire du commerçant. Un pourcentage fixe de vos ventes quotidiennes (pour les cartes admissibles) est automatiquement déduit et appliqué au solde de votre prêt, dès que des ventes sont conclues.